

FRONERI FRANCE SAS La Laitiere® rappelle BAC La Laitière® Caramel Beurre Salé ; Chocolat Caramel beurre salé ; Café Gourmand ; Façon creme au chocolat



- Noms des modèles ou références concernés : **Bac Café Gourmand; Bac Chocolat Caramel beurre salé ; Bac Caramel Beurre Salé ; Bac Façon creme au chocolat**
- Marque : **La Laitière®**
- **Lot voir liste des produits en pièce jointe**
- Conditionnements : **bac plastique**
- Date début/fin de commercialisation : **du 04/03/2020 au 09/08/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Informations complémentaires : **BAC La Laitière®**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **D.L.P ;DISTRIBUTION FRANPRIX;CARREFOUR;CASINO ;CORA ;SEDAGEL ;LECLERC;AUCHAN;CASINO;GIMBERT SURGELES ;ITM ;MATCH S.A SCHIEVER DISTRIBUTION;AMC ;SERDIS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La société Froneri procède au rappel de certains lots de produits, suite à la découverte d'oxyde d'éthylène , au-delà de la limite réglementaire, dans des gommes gélifiantes entrant dans la composition**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**
- Description complémentaire du risque : **Présence d'un taux d'oxyde d'éthylène supérieur aux limites maximales réglementaires dans une matière première entrant dans la composition**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 9 octobre 2021**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Pour toute questions vous pouvez contacter ce n° de telephone dédié : 09.74.36.15.77**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre